

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. INSCRIPTION

1. Les inscriptions sont à retourner avant la date spécifiée pour chaque cours.
2. Le nombre de participants étant limité, les inscriptions seront prises en considération dans leur ordre d'arrivée, ou selon les conditions spécifiées dans le descriptif de chaque cours.
3. Le participant s'engage à vérifier qu'il remplit bien les prérequis exigés par le cours auquel il s'inscrit. En cas de doute, il est de sa responsabilité de contacter le ceff avant de finaliser l'inscription.
4. Une inscription doit être effectuée via un formulaire en ligne. Elle est considérée comme définitive lorsque la confirmation est envoyée par le ceff et a valeur de contrat au sens du Code des obligations (CO). Le descriptif de chaque cours précise si des frais de dossier sont nécessaires pour confirmer l'inscription.

2. CONVOCATION

Une invitation à participer à la formation / cours sera adressée aux participants dès que le statut du cours est confirmé, mais au plus tard après le délai d'inscription.

3. PAIEMENT

1. Sauf mention spécifique dans le descriptif du cours, le paiement doit être effectué avant le début du cours.
2. Le non-paiement du montant du cours dans les délais impartis n'est pas considéré comme un désistement et des frais de rappel sont appliqués. Le montant de ces frais est indiqué dans la lettre de rappel.
3. Si le paiement n'est pas effectué dans les délais, le ceff se réserve le droit de suspendre l'accès au cours, aux examens ainsi qu'à la délivrance des titres et attestations jusqu'à réception du paiement complet.
4. Les situations particulières sont examinées au cas par cas.
5. Une attestation de paiement peut être délivrée sur demande, mais uniquement pour les factures payées et émises au nom du participant.
6. Les remboursements s'effectuent exclusivement par virement bancaire. Pour les cours payés en ligne, ils sont traités uniquement après l'expiration du délai de contestation lié au moyen de paiement utilisé.



4. ANNULATION ET ABANDON

1. Tout désistement doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un désistement effectué avant le délai d'inscription et avant l'envoi de la convocation au cours ne donne lieu à aucuns frais.
3. Un désistement après l'envoi de la convocation ou après le délai d'inscription, entraîne un versement allant de 40% à 80% du prix du cours, suivant le détail du descriptif de cours.
4. Dès que le cours a commencé, la finance d'inscription est due intégralement.
5. Si des frais de dossier sont mentionnés dans le descriptif de cours, ils restent dus même en cas d'annulation pour cause de force majeure.
6. En cas d'inscriptions insuffisantes, les organisateurs se réservent le droit d'annuler un cours.
7. Le report d'inscription est soumis aux mêmes conditions que l'annulation d'une inscription, sous réserve d'une approbation explicite de l'organisateur qui évalue chaque demande au cas par cas.

5. SUPPORTS DE COURS

Le ceff et ses partenaires détiennent tous les droits de propriété intellectuelle sur les contenus et supports pédagogiques fournis dans le cadre des cours, que ce soit sous forme écrite, électronique ou orale. Toute reproduction, diffusion ou transformation de ces supports à des fins autres que celles prévues dans le cadre du cours est interdite sans l'accord écrit préalable du ceff.

6. ATTESTATION

Une attestation est délivrée par le prestataire du cours pour autant que la participation couvre au moins le 80% des leçons et que la finance d'inscription ait été réglée (exception des cours ayant leur propre règlementation).

7. COPIE ET DUPLICATA

Sur demande écrite, une copie ou un duplicata d'attestation ou certificat peut être établi mais est sujet à un émolument :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Duplicata de Diplôme ou Certificat : | CHF 75.00 |
| 2. Duplicata d'attestation (cours, module, SEFRI, ...) : | CHF 30.00 |

8. CERTIFICATION

Certains cours permettent l'obtention d'une certification. Les modalités sont détaillées dans le descriptif du cours concerné ou dans son règlement.



9. LOI ET FOR

Les présentes conditions générales sont soumises au droit suisse et tout litige en découlant sera soumis exclusivement aux autorités cantonales bernoises.

10. SITE INTERNET ET COURRIEL

www.ceff.ch

info@ceff.ch